

**SYNTHÈSE DU COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMEYRAT DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme BOUCHETEIL Emilie, Maire, sur convocation en date du 3 juillet 2020.

Présents : Mesdames Messieurs BOUCHETEIL Emilie, BRINDEL Evelyne, VIALLE Marcel, BOTELHO Florian, LAVAUD Annette, MAGNAUD Franck, ROUGERIE Marc, CARVALHO Virginie, RENOJ Julien, BRINDEL Marie-Claude, CHARDONNET Pierre, BRUNER Christine, CHARBONNEL Daniel, VIALATTE Patrick, MIRAT Daniel.

Absents : M. AUGÉ Alain procuration à M. RENOJ Julien ; Mme BOUCHAREL Joëlle procuration à Mme BRINDEL Evelyne ; Mme COMBY Adeline procuration à Mme BRINDEL Marie-Claude ; Mme LEYGNAC Monique procuration à M. VIALATTE Patrick.

Secrétaire de séance : Monsieur RENOJ Julien.

Motion de soutien aux salariés de l'entreprise Borg Warner

L'annonce de l'équipementier automobile américain BorgWarner de fermer, en mars 2022, son usine située sur la zone d'activités de La Montane, à Eyrein, est un choc pour les 368 salariés, les élus et la population locale, tant elle occupe une place importante sur les plans social et économique dans le département.

Cette usine est en effet le premier employeur privé de l'agglomération de Tulle et concerne également de nombreux emplois indirects.

Installé depuis 1995 en Corrèze, après avoir racheté l'usine de La Marque, le groupe BorgWarner s'est implanté grâce à un soutien financier très important des pouvoirs publics. En 2006, l'usine BorgWarner déménage sur la zone d'activités de La Montane, sur la Commune d'Eyrein et investit, quelques années plus tard, plusieurs millions d'euros dans l'installation d'une nouvelle chaîne de production de modules de pilotage de boîtes de vitesses automatiques, toujours grâce à des aides publiques très élevées.

Depuis 2016, l'entreprise enregistrait une baisse de ses commandes et réduisait ses effectifs, qui avaient atteint jusqu'à près de 700 salariés, intérimaires compris. Néanmoins, rien ne laissait présager une décision aussi brutale et traumatisante.

La commune de Chameyrat apporte son soutien total à l'ensemble des salariés et à leurs familles dans cette épreuve et demande :

- que BorgWarner accepte d'étudier dès maintenant et de favoriser toute proposition de reprise ou de reconversion du site industriel ;
- que l'Etat apporte son appui, aussi bien financier qu'administratif, pour la reprise ou la reconversion de ce site industriel et pour la préservation de tous les emplois.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Les principales dispositions contenues dans le règlement sont notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires (art. L.2312-1) ;
- les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés (art. L.2121-12) ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales (art. L.2121-19) ;
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune (art. L.2121-27-1).

CHAMEYRAT, le 16 juillet 2020.
Madame le Maire, Emilie BOUCHETEIL.

